



ERASMUS+ AU CONSERVATOIRE ROYAL DE LIÈGE

Infos générales

La présente brochure contient des informations pratiques à destination des enseignants du Conservatoire royal de Liège qui souhaiteraient entreprendre une mobilité via le programme Erasmus+.

Idéalement, l'ensemble des démarches nécessaires pour organiser la mobilité doivent être initiées longtemps à l'avance.

L'organisation de la mobilité nécessite une implication importante de la part des enseignants et une concertation avec la Direction du Conservatoire.

La première étape avant d'entamer toute proposition Erasmus+ est de contacter le département des relations internationales.

Intéressé par le programme Erasmus+? Contactez-nous :

Clara Larrauri Escamilla

Coordinatrice des relations internationales

+32467177235

relations.internationales@crlg.be

www.crlg.be/erasmus/



ERASMUS+ : partir à l'étranger

Grâce au programme européen Erasmus +, les enseignants peuvent effectuer un séjour dans d'autres établissements d'enseignements artistique à l'étranger, afin d'offrir des masters class ou de se former.

Dans le cadre du programme Erasmus+, les enseignants ont la possibilité de partir de 2 jours à 2 mois en choisissant entre une convention de mission d'enseignement ou une convention de formation.

Les principaux objectifs de la philosophie Erasmus+ sont notamment :

- meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes rencontrés dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse des autres pays européens ;
- capacité accrue à amener des changements en vue de la modernisation et de l'ouverture du CrLg sur l'international ;
- amélioration de la qualité du travail et des activités à l'intention des étudiants ;
- meilleure compréhension et réactivité face à la diversité sociale, linguistique et culturelle ;
- capacité accrue à répondre aux besoins des personnes défavorisées ;
- représenter le Conservatoire royal de Liège dans d'autres pays européens en encourageant d'autres écoles supérieures d'arts à de futurs échanges.

D'un point de vue axé sur les arts, le programme Erasmus+ permettra aux enseignants de développer de nouveaux projets artistiques en collaboration avec d'autres professionnels et de représenter l'équipe pédagogique du Conservatoire royal de Liège.

OÙ PUIS-JE PARTIR ?

Le programme Erasmus+ permet des échanges avec l'un des pays suivants.

Pays participants au programme Erasmus+ ou pays « Programme » :

- 27 pays de l'Union Européenne ;
- Norvège, Liechtenstein, Islande, Macédoine du Nord, Turquie et Serbie ;
- Les échanges avec la Suisse sont possibles grâce au programme de mobilité « [SEMP](#) » (Swiss-European Mobility Programme) qui a des exigences spécifiques et différentes du programme Erasmus+ ;
- [Liste des institutions](#) avec lesquelles le CrLg a déjà un accord institutionnel (les destinations en dehors de cette liste sont possibles).

La destination peut être tout établissement dans les pays du programme (école, entreprise, centre de formation, théâtre, etc.). A consulter avec le département des relations internationales.

QUI PEUT POSTULER ?

Les mobilités Erasmus+ pour le personnel pédagogique sont offertes à tous les enseignants ayant un contrat au Conservatoire royal de Liège (quel qu'il soit).

Les deux options les plus courantes pour réaliser une mobilité Erasmus+ sont : **la convention mission d'enseignement et convention mission de formation.**

Avec la **convention d'enseignement**, le professeur peut effectuer une période durant laquelle il dispensera des cours, des ateliers, des masters class dans un autre établissement.



Avec la **convention de mission de formation** (formation ou mission d'observation), l'objectif de ce type de mission est le développement professionnel des membres du personnel: cet objectif doit s'inscrire dans une stratégie d'internationalisation et de modernisation du Conservatoire royal de Liège.

Pour être éligible à cette mission de formation, le projet de l'enseignant doit répondre aux critères suivants :

- avoir pour objectif l'apprentissage de pratiques nouvelles et innovantes en matière d'apprentissage et d'enseignement ;
- prévoir la dissémination, au sein du Conservatoire royal de Liège, des connaissances acquises par les participants.

Une période à l'étranger peut associer activités d'enseignement et activités de formation. Dans ce cas, c'est le formulaire de convention pour mission d'enseignement qui doit être utilisé.

DURÉE DU PROJET

Pour les deux modalités la convention de mission d'enseignement et la convention de formation, la durée est de **2 jours (consécutifs) à 2 mois (hors voyage)**.

Pour les **missions d'enseignement** : min 8 h de cours/semaine.

En cas de durée supérieure à une semaine, il convient de calculer le nombre d'heures de cours et des jours supplémentaires.

Pour les **missions d'enseignement combinées** avec une **mission de formation** au sein d'une même période d'activité, le nombre d'heure d'enseignement est réduit à 4h/semaine.

COMMENT POSTULER ?

Pour les deux modalités, il y aura un entretien (informel) avec le département des relations internationales pour présenter le projet.

Normalement, pour la convention de mission d'enseignement, les enseignants doivent recevoir une lettre d'invitation et le soutien de l'enseignant ou de l'établissement d'accueil. Pour la mission de formation, bien qu'il soit recommandé de recevoir également une lettre d'invitation, la méthode de sélection reste plus flexible.

PRÉPARER SA MOBILITÉ

Documents

Pour organiser les mobilisations Erasmus+ du personnel pédagogique, plusieurs documents doivent être pris en compte :

- le [contrat de bourse](#) avec les droits et obligations des bénéficiaires d'une bourse Erasmus+ ;

en cliquant sur les phrases/mots soulignés en bleu, vous serez redirigés vers des documents et des sites web relatifs aux mobilités.



- la **convention** pour mission [d'enseignement](#) ou de [formation](#) version Français ;
- la **convention** pour mission [d'enseignement](#) ou de [formation](#) version Anglais ;
- [l'attestation de présence](#) (envoyé et signé par l'établissement d'accueil au plus tard trois semaines après le dernier jour de la mobilité) ;
- [la carte européenne d'assurance maladie](#).

Soutien économique

Les enseignants sélectionnés pour une mobilité Erasmus+ se verront offrir un soutien financier composé de :

- **Frais de séjour** : pour la mobilité des personnels de l'éducation, le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 4 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays.
- **Frais de voyage en fonction de la distance parcourue** : La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour. La contribution aux frais de voyage porte donc sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour.

Vous trouverez [ici](#) les taux applicables pour les contributions unitaires pour des mobilités effectuées avant le 31 May 2022.

Vous trouverez [ici](#) les taux applicables pour les contributions unitaires pour des mobilités effectuées à partir du 31 May 2022.

Assurance

Les enseignants de nationalité européenne doivent avoir leur carte de santé européenne valide avant de partir. Pour les enseignants de nationalité hors Union européenne, il faudra contacter l'assureur qui sera en charge de vérifier la validité de votre assurance dans le pays de destination.

Visa

Pour les enseignants de nationalité européenne, il n'est normalement pas nécessaire de demander un visa, mais cela dépend du pays de destination. Pour les enseignants de nationalité non européenne, il faudra contacter leur ambassade pour connaître les détails de leur visa selon le pays de destination avant leur mobilité.

Après la mobilité

Le rapport de fin de mobilité doit être rempli dans les 30 jours suivant l'email d'invitation à le compléter. Le formulaire « [Erasmus+ Feedback](#) » doit être rempli dans les 30 jours suivant d'avoir finalisée la mobilité.

Vous trouverez d'autres exemples de visites d'expériences sur le site de la CrLg : <https://www.crlg.be/erasmus-feedback/>



DOUTES ?

- 1) [Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen](#)
- 2) [Europe: Union of Theatre Schools and Academies](#)
- 3) [Écoles Des Écoles](#)
- 4) [Agence francophone pour l'éducation et la formation](#)
- 5) [European Commission](#)
- 6) [Lifelong Learning programme](#)

[Questions fréquemment posées : Enseignants intéressés par un échange ERASMUS+](#)